



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Enquête relative au parc immobilier et aux capacités d'accueil des établissements publics du second degré (enquête n°52).

Circulaire n° 2022-118 du 04/10/2022 relative à l'enquête EPI

PAPP

Pôle Académique de la Prospective et de la Performance

n° 855

Affaire suivie par : Frédéric FRETTE

Tél : 01 57 02 66 56

Mél : frédéric.frette@ac-creteil.fr

Texte adressé à

Mesdames et Messieurs les chef(fe)s d'établissements du second degré

Mesdames et Monsieur les inspecteur d'académie - directeurs académiques des services de l'éducation nationale (IA-DASEN)

Référence :

- DEPP B3-D2022-008494– Enquête n°52

Annexe :

- *Guide_EPI_Etablissements_2022*
-

Enquête EPI 2022 concernant le parc immobilier des établissements publics du second degré

La Direction de l'Évaluation de la Prospective et de la Performance nous demande chaque année de procéder à l'actualisation de l'application EPI (enquête sur le parc immobilier des EPLE).

Les données figurant dans cette application sont essentielles pour connaître les évolutions :

- de superficie des bâtiments, leur date de construction ou de rénovation,
- des équipements spécifiques (piscines, gymnases...),
- des logements de fonction,
- des données sur l'hébergement et la restauration.

L'application EPI est centralisée à la DEPP et les données que vous actualiserez ou complèterez seront récupérées par l'administration centrale, le vendredi 16 décembre prochain. Vos mises à jour devront donc être effectuées au plus tard le **mercredi 14 décembre 2022**.

L'enquête est accessible à l'adresse suivante : <http://cisad.adc.education.fr/eipi>

Vous trouverez, ci-joint, un guide de procédure d'EPI qui vous permettra de répondre à cette enquête.
J'attire votre attention sur le fait que les données de la section « hébergement et restauration » ont été réinitialisées (remises à zéro) par la DEPP, et qu'il est nécessaire de les renseigner pour cette nouvelle année.

Le PAPP procédera à des relances systématiques auprès des établissements à partir du lundi 7 novembre.

Je vous remercie de votre contribution au bon déroulement de cette enquête.

**Pour le recteur et par délégation,
La secrétaire générale adjointe
Francette DALLE MESE**